

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent 68 £, en graine, 40 quarterons, moitié bled & moitié méteil & 6 quarterons de bled pour les jurells, le tout mesure d'Orbe qui revient à celle de Berne, 6 char de bois de daille condues devant la Maison. Pour conduire l'horloge & sonner midi 16 £.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? *la commune fait la pension, au moyen de 16 £ quelle retire de la bourse des pauvres, & d'après ce que les Paroissiens lui payent.*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? *Un petit jardin que le recteur jouit, est à la commune*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Elle a reçu une seule fois 200 £ du cy devant Gouvernement*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je suis très sensible aux soins & aux peines que vous prenez pour améliorer les écoles, & souhaite que vos vœux soient remplis. Je fais au ciel les vœux les plus sincères pour toute la République et pour ceux qui en tiennent les rênes.

Salut et Respect.

Louis Abram, Instituteur

ce 24 Mars 1799

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Bremier

Un village seulement

Le village de Bremier forme la commune

Paroisse de Rommainsmotier éloignée d'une heure
Agence de Bremier

D'Orbe

Du Léman

Il n'y a que le village qui seut avoir en son ressort cinq minutes en longueur

Comme à l'article précédent

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observer?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

Ames Agier Lullier La praz
trois quar lieues Dom une lieue une lieue

Rien entendu que cette distance est prise de l'annuaire qui est le centre de la paroisse

A lire, Ecire Arithmétique, & le Chant des psaumes, on fait des Catéchismes au plus grands

En hiver & en été
En hiver elle dure trois heures

La Bible, le Testament, les psaumes, la patette, le Catéchisme d'ostervall, & des recueils de passages

Il n'y a point de règlement parité. L'inspection des pasteurs seules contribue à mettre les choses en ordre.

En hiver l'on fait trois écoles chaque jour deux pendant le jour, & une la soirée les trois durent neuf heures

Il sont tous à une même école mais il y a différence classe les plus grands lient à la Bible, en suite au testament, au Psalme, & à la patette

Les Ministres font l'achat de tous les aspirants & le Diablet établit le sujet qui lui présentait comme le plus capable

De Brémier même

Jacques Abram Candau

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit la vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

quarante six ans

quatre garçons & cinq filles

Depuis seize ans trois ans d'émigration successives sept ans à Drethornières, & cinq ans à Brémier

a Brémier & il doit agriculteur

Point

En hiver Septante & un tant garçons que filles

En été Les plus grandes sont occupées aux affaires & ouvrages de la campagne. Lors qu'il fait beau tems, & pour suppléer à celle qu'ils manquent pendant la semaille, l'on en fait une depuis Pâques à saint Michel, & le dimanche

Rien

non

Rien

De la Commune & des Enfants attachés à l'école

Nous n'avons point d'école bien ni d'école ni d'église

Le premier enfant d'une famille paye une quarte de graine mûlle, & cinq bates, si y en a deux il paye le double, & quoi qu'il y en ait plus ils ne payent pas plus.

Un Bâtiment de Commune daté en 1760 pour l'usage des écoles,

L'instituteur étant du village ayant sa maison Il n'en loue point

La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*En argent trente franc, blé environ trois sacs
orgees environ trois sacs*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*Il étoit livrés au dit Instituteur par l'ancien
Souverain un sac de blé, & un sac d'orge mure
de Romainmotier, & le reste par les Enfants & la
Commune qui font le reste pour compléter
les six sacs*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

à la maison de Commune de Jurieux,

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

paroisse de Romainmotier.

d. District

du District Dorbe.

e. Canton

du Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*une maison éloignée de 7 ou 8 minutes nommée
L'aven. qui va par un enfant,
à envoyer à l'école.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Village de Jurieux,
et la ferme y dessus.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

il y a 33 Enfants dans l'école.